



SYNDICAT **FORCE OUVRIERE** de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des
TECHNIQUES AGRICOLES

B 413 – 78 rue de Varenne – 75349
PARIS 07 SP

01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42

www.sfoerta.fr

sfoerta@agriculture.gouv.fr

Compte-rendu du CNESERAAV du 16 décembre 2009

Etaient présentes pour FO : Christine Heuzé, élue titulaire et Patricia Corbière, suppléante

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du procès verbal de la réunion du 24 juin 2009
- 2.- Présentation du *Rapport sur l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire, vétérinaire et paysager public en 2008*.
- 3.- Avis sur la répartition des moyens 2010 consacrés aux établissements publics d'enseignement supérieur agricole

Débats

1.- Approbation du procès verbal de la réunion du 24 juin 2009

Unanimité

2.- Présentation du *Rapport sur l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire, vétérinaire et paysager public en 2008*.

L'administration a présenté ce rapport annuel, qui fait partie d'une série commencée en 2005. Le plan stable est en 3 parties : enseignement et recherche, moyens, projets développés en 2008. Il est notamment caractérisé par la poursuite de la réorganisation de l'enseignement supérieur. Les projets Oniris, à Nantes et VétoAgro Lyon Clermont doivent passer au Conseil de ministres de la semaine prochaine. L'enseignement supérieur comprendra alors 12 établissements dont 6 grands établissements, dont un établissement, AgroSup Dijon, en double tutelle MAAP MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

FO a souligné son intérêt : il contient beaucoup d'informations et permet des explications dans le cadre des restructurations et de nouvelles organisations (évaluation des établissements par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur - AERES). Cela permet de faire le point et de mieux comprendre l'enseignement supérieur.

Il est aussi pour nous l'occasion de poser un certain nombre de questions :

- Quel est le devenir des écoles comme l'ENITAB, l'ENVY ou l'ENVA dans le cadre de la restructuration ?
- Dans le cadre de l'évaluation des activités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur par l'AERES, pourrions-nous connaître, à terme, les descripteurs-indicateurs qui permettront de mesurer les performances de recherche des établissements ?

- On constate une baisse du nombre de diplômés de nos formations de base et une hausse des autres formations. En 2004, l'enseignement supérieur public a diplômé 2613 personnes, contre 1988 en 2008. Les formations de bases représentaient 52% des diplômés en 2004, elles ne représentent plus que 37% en 2008.
- On peut se réjouir de voir le montant global des bourses augmenter : il passe de 5,532 millions d'€ en 2001-2002 à 8,757 millions d'€ en 2008-2009. Il faut aussi souligner que le coût des inscriptions dans nos écoles augmente. Ces bourses concernent-elles tous les étudiants (formations de base et autres formations) ?
- L'étude sur l'employabilité des étudiants nous a semblé aussi très intéressante, bien que, vu de l'intérieur des établissements, la distance avec les entreprises ne nous semble pas aussi grande.
- C'est par le chapitre sur les moyens que nous commençons la lecture de ce type de rapport :
 Nous constatons une perte de 146 postes (nombre d'agents) d'AITOS entre 2007 et 2008. On nous dit qu'il y a stabilisation des moyens. Mais que sont devenus ces postes ?
 Il est aussi question d'évolution indemnitaire. Or depuis 2007, nous nous battons pour avoir les mêmes primes dans la filière formation-recherche que nos collègues de la filière administrative. Nous avons interpellé le Ministre, lors de la présentation du budget, le 1^{er} octobre 2009. Il s'est engagé à nous répondre. Mais, à ce jour, nous restons sans réponse du Budget. Les agents en sont fort mécontents.
 Quant au paragraphe sur les personnels contractuels, nous sommes satisfaits de le voir apparaître, car cela répond à une demande récurrente depuis plusieurs années. D'ailleurs, il n'y a pas eu de nouveau recensement. Ils représentent quand même environ 30% des effectifs des établissements.
 Quant aux concours dans le statut FR, ils sont présentés comme une mesure de requalification. Pour nous, le rythme actuel des ouvertures de concours correspond à ce que nous trouvons normal. Nous attendions des mesures de requalifications plus massives surtout après les longues années blanches que nous avons connues entre 2000 et 2007. Actuellement, les agents de catégorie B attendent l'ouverture de concours pour déboucher en A.
- Quels sont les personnels de recherche qui apparaissent dans le tableau des moyens du programme « enseignement supérieur et recherche agricole » ?
- Le rapport développe en 2008 les prémices de la mise en place du consortium devenu Agreenium en 2009. Quelle sera la contribution à son financement par le MAAP en 2010 ?
- Dans la présentation d'Agrocampus-ouest, la mission d'appui à l'enseignement technique, plus particulièrement développée à Beg Meil n'est pas présentée. Quelle est la position de la DGER sur cette mission ?
- Lors de la clôture des Assises de l'enseignement agricole, le Ministre a évoqué la demande du ministère pour obtenir que les établissements du MAAP puissent être habilités à délivrer la licence. Où en est-on ?

La DGER répond à certaines de nos questions :

- Pour les licences, les négociations sont engagées avec le MESR
- Elle comprend que l'augmentation des frais d'inscription, notamment dans les écoles vétérinaires, soit une préoccupation pour les étudiants et leur famille. Il faut se

replacer dans les évolutions et l'excellence des écoles véto dans le cadre de l'évaluation française et européenne. L'amélioration de la qualité prend de l'ampleur. De plus, une partie de la formation étant imposée à l'étranger, cela demande un encadrement particulier et la formation aux langues en appui a un coût. Le coût de la formation varie entre 20 000 € et 25 000 €. Cela se fait au bénéfice des étudiants. D'autres dispositifs ont été mis en place, notamment des bourses. Dans les écoles d'ingénieurs, ces frais sont moindres. Les arrêtés sont pris tous les 2 ans. Il n'y a pas d'objectif d'augmenter, mais plutôt de stabiliser dans les prochaines années.

- Le système d'information permettant la rédaction de ce rapport est en nette amélioration et des éléments supplémentaires figureront dans les années à venir.
- Dans l'enquête employabilité, l'étude des rapports entre les employeurs et les écoles a été faite dans un champ d'employeurs élargi hors de notre champ habituel. La baisse du nombre de diplômés est liée à la baisse du flux des enseignants cela est lié à la démographie du recrutement des enseignants.
- Quant aux missions d'appui à l'enseignement technique développées à Agrocampus Ouest, sur le site de Beg Meil, il faut rajouter un paragraphe. En effet, lors de la synthèse des Assises, le Ministre a souligné la place de l'Enseignement agricole technique au cœur des défis de demain, comme socle au cœur des 3 priorités actuelles du ministère : agriculture, alimentation et développement durable. Il faut former aux nouveaux métiers de la croissance verte. Il y a nécessité de mise en connexion entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'enseignement technique. La mission des agents du site de Beg Meil est donc bien au cœur de ce projet.
- En ce qui concerne la PPR, les nouveaux projets ont été transmis, la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP) a donné son accord mais pas encore le Budget. La Directrice va s'adresser au Secrétariat général pour connaître l'état d'avancement du dossier.
- Pour le personnel, elle a ajouté que 60 emplois d'EC (même volume que l'année dernière) seront ouverts aux concours, à partir des départs confirmés à la retraite.

Commentaire FO : nous n'avons pas eu de réponses pour beaucoup de questions que nous avons posées

- le devenir des établissements non encore impliqués dans une fusion
- le mode d'évaluation de l'AERES
- la diminution du nombre d'AITOS (on nous répond généralement que la suppression de ces postes sert à ouvrir de postes en A et notamment en EC)
- les personnels de recherche inscrits dans la sous action Recherche du programme 142 (ce sont les collègues du CEMAGREF)
- la contribution du MAAP à Agreenium

3.- Budget

L'administration présente un programme « préservé » des suppressions de poste. Le programme 142 représente 1% du budget de la MIREs (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur). Ce programme comprend 2 sous actions : l'enseignement et la recherche.

Il y a progression en crédits de paiement (CP). En fait, le périmètre est élargi avec l'intégration de l'ENSBANA dans Agrosup Dijon et un transfert du Ministère des Affaires étrangères a été effectué pour le CIHEAM et l'Institut des régions chaudes. C'est ce que l'administration qualifie de « progression » et de « bonnes surprises » ! Une part importante est consacrée à la masse salariale.

L'action 1, *enseignement*, voit une part importante consacrée aux subventions versées aux établissements, aux bourses sur critères sociaux.

Les crédits d'investissements sont essentiellement consacrés à la restauration des écoles.

Les grands chantiers sont la restructuration de l'ENVA et la mise aux normes pour l'accueil des handicapés dans les établissements dans le cadre du plan de relance.

Il y a reconduction des crédits entre 2009 et 2010

L'action 2 progresse également, aux dires de l'administration. L'essentiel est l'appui aux établissements pour 4 millions d'€. Le reste représente la rémunération des personnels du CEMAGREF.

Le budget est maintenant projeté en périodes pluriannuelles.

En ce qui concerne les moyens en personnels, c'est le même schéma qu'en 2009.

Le concours d'EC sera ouvert seulement quand les départs en retraite seront connus. Les listes du concours TFR 2009 seront exploitées à fond.

Un concours d'IE pour 20 emplois pourrait être ouvert, un concours d'AI peut-être si les écoles le demandent. Il y aura poursuite du « dégagement » des emplois (10).

L'administration conclut en mettant en avant la progression du budget, le maintien de l'emploi et les efforts consentis dans la politique de requalification.

Les organisations syndicales font remarquer qu'Agrocampus-Ouest a perdu en plus et ONIRIS en moins. Elles constatent aussi une perte de 20 emplois d'EC.

Comment la DGER envisage-t-elle l'accompagnement de l'évaluation par l'AERES ?

De plus des annonces sont inquiétantes. S'il y a des gels sur les établissements, il y a un risque si les établissements doivent réduire les effectifs de leurs contractuels.

Dans les Ecoles vétérinaires, le flux entrant d'étudiants est de + 3 % par an, soit + 10% dans les 3 dernières années. Or, les moyens sont constants.

Les représentants des personnels constatent une dégradation des proportions enseignants /enseignés et AITOS/ enseignés.

La DGER répond que le grand emprunt conforte la place de l'enseignement supérieur et y consacra une part importante. Il n'y a pas lieu d'être inquiets.

FO constate que le budget présenté pour 2010 est exactement le même que celui présenté pour 2009. Considérant que nous sommes dans la même situation que l'an passé à la même date, FO se propose de relire ce qui avait été déclaré dans la même instance un an plus tôt : « **FO** s'insurge qu'on se satisfasse d'un budget constant alors que les établissements innovent et multiplient leurs projets. Certes, dans le contexte actuel de la RGPP (réforme générale des politiques publiques), et le désengagement de l'Etat dans les autres secteurs du ministère et dans les autres ministères, un budget stable peut vous apparaître comme un bon budget. Mais les missions des établissements se multiplient. L'emploi de contractuels augmente, ce qui montre bien que l'emploi de titulaires n'est plus suffisant dans les établissements. Où les établissements iront-ils chercher les fonds nécessaires à leur développement ?

La stabilité des emplois traduit le manque d'ouverture de postes aux concours.

Il n'y a pas d'augmentation des moyens, financiers et humains, alors même que la mise en place des grands établissements demande encore plus d'énergie. On ne voit pas non plus dans ce budget de moyens destinés à lancer le consortium. »
On le voit, cette déclaration et les questions posées restent d'actualité.

Les organisations syndicales interrogent l'administration sur l'accessibilité des sites et demandent à avoir un bilan des établissements. De plus, elles dénoncent que des informations manquent sur les tableaux communiqués. On ne connaît pas la répartition des crédits et des emplois. On ne connaît pas non plus les critères d'attribution aux établissements, la part CERES et la part hors CERES.

Le fait que le budget ne soit pas en diminution ne peut pas nous satisfaire. Tout augmente donc la part dédiée à l'enseignement diminue.

En ce qui concerne le tableau sur les emplois contractuels, $\frac{3}{4}$ des contractuels sont sur des missions pérennes non assumées par des fonctionnaires. Cela signifie une précarisation des emplois. Les missions se multiplient.

L'administration explique que les entretiens annuels ayant été décalés, l'an passé en juin, cette année en octobre ou novembre, le calendrier de gestion a aussi été décalé. Les crédits consommés en 2009 viennent d'être connus. La vision n'est plus précise que depuis quelques jours.

Il y a reconduction de la dotation de fonctionnement entre 2009 et 2010.

Quant à la clé de répartition, le mode de calcul est en rénovation au MESR sur les critères de performance et de résultats. Un groupe de travail de 5 directeurs y travaille actuellement. Pour la recherche, cela se fait en fonction du nombre de cadres dans les établissements. Les bourses sur critères sociaux sont attribuées en fonction du nombre d'étudiants.

La DGER ajoute que les marges sont réduites. Des éléments complémentaires seront communiqués lors d'un Conseil en début d'année pour connaître les éléments non encore calés

Avis du CNESRAAV sur la clé de répartition ?

Vote :

Pour : 4

Abstention : 15

Contre : 12 dont FO

Les investissements seront vus en commission permanente le 9 février 2010 pour une présentation au prochain CNESRAAV plénier.

4.- Désignation des étudiants et des suppléants.

Questions diverses

Les IPAC :

Les organisations syndicales précisent que la Fonction Publique souhaite que les propositions soient vues par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche). On attend sa réponse depuis 2 ans. Avec la Loi compétences élargies, le MESR ne se sent plus concerné.

L'administration ajoute que le MESR veut avoir avancé dans ses propres négociations pour faire une appréciation sur le dispositif du MAAP. Au MAAP, il existe d'autres missions pour des enseignants du second degré, et par ailleurs, le nombre de personnel concerné est petit, ce qui n'est pas applicable au MESR.